
A propos de l'Art de la Danse

Réponse à M. Jean d'Udine

Monsieur et cher Confrère,

En rédigeant une rapide esquisse de l'histoire de la Danse, je ne me doutais guère que vous attacheriez assez d'importance aux quelques idées personnelles que j'y avais semées de place en place pour prendre la peine de les discuter. Mais, puisque vous avez bien voulu leur faire cet honneur, vous me permettrez sans doute de revenir sur certains détails afin de préciser le fond même de ma pensée que vous n'avez pas tout à fait saisi et que vos commentaires tendraient à défigurer.

Vous paraissez croire en effet qu'il me serait impossible d'admettre que « si la musique a des droits sur la danse et celle-ci des devoirs envers la musique », la réciproque est également vraie. Mais jamais je n'ai dit le contraire et je ne voudrais pour rien au monde avoir l'air de soutenir une pareille monstruosité. Vous me répondez avec raison que la plupart des compositeurs ne partagent pas votre point de vue, j'en tombe absolument d'accord, mais ont-ils seulement pris la peine de se poser la question ? Ne pensez-vous pas que ce qui est vrai pour la danse l'est également pour le chant et que si les chanteurs ont envers la musique des devoirs qu'ils méconnaissent hélas ! beaucoup trop, les compositeurs cependant devraient traiter avec plus d'égards leurs interprètes et ne pas exiger d'eux des tours de force manifestement inexécutables qu'exige l'écriture antivocale de leurs œuvres ? Le parallélisme des deux questions est absolu.

L'anecdote suivante vous montrera que depuis Gluck un compositeur au moins s'est inquiété de savoir si les rythmes de sa musique engendreraient d'heureuses combinaisons plastiques.

Ayant terminé les airs de ballet de *Hulda*, César Franck demande à un de ses confrères, fort expert en la matière, de les lui faire entendre et de lui dire, après audition, s'il les trouve ou non dansants. Des semaines passent, le confrère attend en vain la visite de Franck. Longtemps après il le rencontre et lui demande pourquoi il ne lui a pas apporté sa musique : « C'était inutile, répond Franck ; j'ai essayé, en fredonnant mon ballet, d'esquisser des pas ; il est très dansant ».

C'est à tort que vous m'accusez de trouver les Ballets de Delibes « vieux jeu ». Au contraire, je les considère comme de forts jolies partitions, car j'ai la prétention, mon cher confrère, d'être et de demeurer éclectique autant qu'il se peut faire. Mais, par contre, vous avez absolument raison de considérer comme une monstruosité la Danse de Salomé, aussi est-ce sans raison que vous vous effrayez lorsque je dis : « l'imagination des musiciens pourra librement créer des rythmes neufs et complexes d'où découlent des évolutions harmonieuses et originales. » *Complexe* n'est nullement dans ma pensée l'équivalent de *compliqué*. J'entends par complexes certains rythmes issus de mesures à cinq temps ou à sept temps qui, à l'heure actuelle, feraient pousser

des cris d'orfraie, si on les imposait à quelques-uns de nos plus habiles chorégraphes, ou encore des combinaisons de mesures diverses alternées, qui peuvent se varier à l'infini et donner naissance à des *rythmes neufs et complexes* qui n'auraient absolument rien de compliqué.

Borodine, d'ailleurs, qui, comme vous le dites si bien, *sait* des rythmes plastiques, a employé tous les procédés que je vous cite : j'attends avec impatience la réalisation chorégraphique de ses symphonies que vous nous promettez, notamment celle du *Scherzo* à cinq temps de la symphonie inachevée, qui me prouvera jusqu'à l'évidence que je n'avais pas tout à fait tort en m'exprimant comme je l'ai fait.

Ce que vous dites de la plasticité des rythmes de Schumann ne m'étonne aucunement. La nouveauté de l'invention rythmique m'a toujours semblé contribuer, pour une forte part, à l'indéniable originalité de ce musicien, mais si, ayant à écrire de la musique de ballet, il eût, comme vous le prétendez, « fait le niais comme les autres », nous devons conclure, aussi bien pour lui que pour Borodine, que les compositeurs qui ont écrit la musique la plus plastique sont ceux qui songèrent le moins à la danse ; leur cas est identique à celui de M. Jourdain, qui faisait de la prose sans le savoir.

A priori je ne vois aucune raison, en effet, pour que les musiciens « n'entrent pas dans la danse », la seule objection à faire à ce projet, et elle est sérieuse, c'est la multiplicité des connaissances qu'un compositeur doit acquérir pour « savoir son métier ». Si vous voulez bien les dénombrer avec moi vous verrez qu'une vie humaine moyenne ne serait pas trop longue pour arriver à les assimiler toutes. Commençons par une bonne culture classique, de plus en plus nécessaire et ajoutons : le solfège, l'harmonie, le contrepoint, la fugue, la composition, l'orchestration, l'art du chef d'orchestre, la pratique d'un instrument, le chant, la danse. J'estime que ce ne sera pas trop d'une quinzaine d'années d'études vu qu'actuellement le solfège, l'harmonie, le contrepoint, la fugue et la composition en exigent une bonne douzaine ; l'apprenti musicien sera apte à mettre en pratique ce qu'il aura appris vers la quarantaine ; il sera un tout jeune musicien à 60 ans et c'est vers 80 qu'il commencera à jouir de ses premiers succès !! Nos successeurs pourront à leur aise méditer cette devise : *Vita brevis, ars longa.*

Alb. BERTELIN.
